



ACCORD ÉTUDIANT

Entre les soussignés d'une part

Association Esquisse

ENSA Nantes

6 Quai François Mitterrand, BP16202

44262 Nantes Cedex 2

Tel : 02 40 59 16 36

Fax : 02 40 59 16 70

N° Siret: 391 103 850 00023

Code APE : 9499 Z

Et d'autre part, désigné ci après comme « l'Étudiant »

Nom :

Prénom :

Année d'étude :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

N° de S.S. avec la clé : _____

Adresse :

.....

Tel :

Mail :

Adresse des parents :

.....

Entreprise :

Mission qui correspond à l'annonce n°:..... (s'il s'agit d'une annonce publiée par Esquisse auquel l'étudiant répond).

Cocher cette case si la future convention correspond au stage de deuxième cycle, pour la validation du Master.

Il a été préalablement exposé ce qui suit :

Esquisse est une association loi 1901 dont l'objet est de mettre en pratique les études théoriques par la réalisation de travaux en liaison avec le monde professionnel. Cette association est régie par l'arrêté du 20/06/1988 et la lettre ministérielle du 01/08/1988. Elle met en oeuvre l'ensemble de ses moyens pour proposer à ses membres des missions pratiques s'inscrivant dans le cadre de leurs études théoriques. En sa qualité de membre de l'association Esquisse, l'étudiant à vocation à bénéficier des services de l'association Esquisse dans la limite de ses possibilités. Au regard des connaissances acquises par l'étudiant dans le cadre de son cursus, l'association Esquisse lui propose, au titre de pratique professionnelle, de réaliser une étude pour le compte de l'entreprise précisée dans la convention Entreprise du même numéro. C'est dans cet esprit qu'il a été convenu ce qui suit:

1 – OBJET.

L'association Esquisse confie à l'étudiant, qui accepte sa réalisation, une étude dont l'objet doit être défini très précisément :

Indiquer le type de travail : esquisse, maquette, aps, apd, pc, etc... ainsi que le type de projet : maison individuelle, immeuble, bureau, etc..., enfin le type de prestation demandée : dessin à la main, ou avec un logiciel (à indiquer)

.....

.....

2 - RAPPORT D'ETUDE.

L'étudiant établira ou réalisera un rapport qui sera remis à l'association Esquisse. Le dernier versement de la convention ne pourra s'effectuer si le rapport d'étude complet n'a pas été remis à l'association. Toutes les observations devront être impérativement formulées dans un délai de 15 (quinze) jours suivant la remise du rapport ou du travail, à défaut de quoi l'association Esquisse sera réputée avoir agréé le dit rapport ou le dit travail.

3 - DURÉE DE L'ETUDE.

La durée de l'étude est fixée du au

La présente convention représente un travail correspondant à : Jours étude c'est-à-dire le total de jour ouvrés dans l'entreprise.

Du 1er Janvier au 31 Décembre, seulement trois conventions sont réalisables dans la même entreprise. La durée de la convention est limitée à trois mois. La convention comporte un maximum de trois échéances.

4 - COÛT DE L'ÉTUDE.

Le coût total de l'étude est global : il comprend tous les frais de l'association ainsi que les rémunérations et charges qu'Esquisse reversera aux personnes effectuant l'étude pour son compte.

H. T. / Jours étude :Euros

H. T. :Euros [nombre de JE x Taux JE HT]

TVA : [20 %].....Euros [TVA = Montant HT x 0.20]

TTC :Euros [TTC = HT + TVA]

Montant net perçu par l'étudiant :Euros

S'il apparaît que le forfait ci dessus détaillé risque d'être modifié en raison d'éléments difficilement prévisibles à la signature du présent accord, l'étudiant en informera immédiatement par lettre l'association Esquisse pour solliciter une réévaluation qui fera lieu à un avenant étudiant et entreprise à remettre à Esquisse. L'association Esquisse réglera, au paiement effectif de l'entreprise et à la remise du rapport d'étude la somme définie au-dessus. (Les modalités de règlement sont définies sur le bulletin de versement).

6 - RESPONSABILITÉS DE L'ÉTUDIANT.

Afin que l'association Esquisse puisse continuer à jouer son rôle et proposer des missions à ses membres, il est impératif que les prestations effectuées par les étudiants auprès des entreprises correspondent à l'attente de celle ci. Dans ces conditions, l'étudiant s'engage à respecter les termes de la convention et du cahier des charges conclu entre l'association Esquisse et l'Entreprise dont il déclare avoir pris connaissance et à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour le faire.

7 - STATUT ET RÉGIME SOCIAL APPLICABLE.

Conformément au rôle de l'association Esquisse et en l'absence de tout lien de subordination il est expressément convenu que cette présente convention ne constitue pas un contrat de travail. L'étudiant déclare être affilié au régime social étudiant et continuera d'être couvert par ce régime pendant la durée de sa mission.

8 - DÉFAILLANCE DE L'ÉTUDIANT.

Si pour une cause quelconque l'étudiant ne pouvait assumer cette mission, il s'engage à en informer immédiatement l'association Esquisse afin que celle ci puisse prendre les dispositions nécessaires au bon accomplissement de ses engagements vis à vis de son client.

Si les motifs invoqués par l'étudiant ne s'avéraient pas légitimes, l'association Esquisse pourrait prendre à son encontre des mesures prises par son règlement intérieur et notamment son remplacement pour cette mission et même la radiation de l'association.

9- SECRET PROFESSIONNEL.

L'étudiant est tenu au secret professionnel et s'engage à ne publier ni communiquer à des tiers des renseignements de nature professionnelle ou confidentielle.

10 – RÉSILIATION.

L'une ou l'autre des parties pourra résilier le présent accord en cas de manquement grave dûment constaté de l'autre partie et huit jours seulement après mise en demeure par lettre recommandée infructueuse.

La résiliation sera notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception.

o J'ai pris connaissance du règlement intérieur de l'association à l'adresse <http://esquisse-ean.net/>

Fait en un exemplaire (en complément de l'accord entreprise), à....., le

Signature de l'étudiant :

Un «accord étudiant» est un document qui permet à l'étudiant de déterminer le type de mission avec l'entreprise : dates, durée, objet, rémunération. Il ne fait pas office de contrat. L'association Esquisse génère elle-même les contrats depuis un logiciel. Les contrats vous sont alors envoyés dès réception des accords, et doivent être retournés signés à l'association Esquisse dans les plus brefs délais.

Merci de joindre votre RIB au document pour faciliter le paiement.